

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 12 février 2024**

**Délibération n° CP-2024-2994**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Marathon Pour Tous Paris 2024 - Participation de la Métropole de Lyon

Service : Direction générale des services - Direction Valorisation et modernisation de l'action publique

**Rapporteur** : Madame Zémorda Khelifi

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 26 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

**Présents** : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. R. Debû, Mme H. Duvivier Dromain, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendaël, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

**Absents excusés** : M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme C. Brossaud), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), M. R. Marion (pouvoir à Mme V. Brunel).

**Commission permanente du 12 février 2024****Délibération n° CP-2024-2994**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Marathon Pour Tous Paris 2024 - Participation de la Métropole de Lyon

Service : Direction générale des services - Direction Valorisation et modernisation de l'action publique

La Commission permanente,

Vu le rapport du 24 janvier 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024, le Comité Olympique Paris 2024 organise le 10 août 2024, à Paris, le Marathon Pour Tous, en marge du Marathon Olympique. 20 024 athlètes s'élanceront ainsi sur le même parcours que les athlètes olympiques ou sur un parcours adapté. Deux courses sont proposées dans le cadre de cette opération :

- le marathon : départ le 10 août 2024 à 21h,
- le 10 kms : départ le 10 août à 23h30.

Cet événement est ouvert à toutes et tous et le Comité Olympique Paris 2024 a proposé à la Métropole, en tant que collectivité-hôte cheffe de file, de bénéficier de 10 dossards pour ses agents.

Au regard du planning imposé par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques Paris 2024, la phase de sélection des agents a été réalisée en novembre 2023. Parmi les 92 candidats, cinq femmes et cinq hommes issus de quatre délégations différentes et de toutes catégories ont été sélectionnés sur la base des temps de parcours renseignés, en privilégiant les meilleures performances.

Afin de valoriser l'engagement sportif des agents métropolitains et de promouvoir auprès d'eux les valeurs olympiques d'excellence, de respect et d'amitié, la Métropole propose de prendre en charge le transport et l'hébergement des agents sélectionnés par la collectivité, pour un montant prévisionnel total de 10 000 €. Les transports dans Paris, la nourriture, les boissons et tous autres frais resteront à la charge des agents retenus ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** la prise en charge, par la Métropole, des dépenses de transport et d'hébergement des 10 agents sélectionnés pour participer au Marathon Pour Tous, qui se déroulera le 10 août 2024 à Paris.

**2° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 10 000 €, sera imputée au budget principal - exercice 2024 - chapitre 011 - opération n° 0P28Q22083.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 13 février 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240212-318950-DE-1-1 Date de télétransmission : 13 février 2024 Date de réception préfecture : 13 février 2024
---